

**Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 13 juin 2024**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 4 juillet 2024
Délibération 2024/07/CR-040**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment les articles 41 et 42 ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la séance de la commission de la recherche du 13 juin 2024.**

Toulouse, le 4 juillet 2024

La Présidente,


Odile Rauzy

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé le 4 juillet 2024

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 13 juin 2024

Étaient présents :

Mmes Monica Alaez-Galan, Patricia Bordais, Kerstin Bystricky, Laure Coutin, Victorine Douin, Estelle Espinos-Parrou, Anne-Laure Gatignon-Turnau, Marie-Pierre Gratacap, Virginie Griseri, Laurène Jouve, Marie-Pia Marchant, Marie Penary, Verena Poinot, Alexandra Robert, Élisabeth Soulié, Audrey Tourrette-Diallo.

MM. Matthieu Arlat, Xavier Bouju, Serge Cohen, Sébastien Couarraze, Lionel Dahan, Valentin Euvrard, Nicolas Issot, Christophe Laurent, Manoël Manghi, Afi Oportune Kpotor, Pierre Payoux, Dominique Pinon, Jean-Luc Rols, Jérôme Roncalli, Romain Walcker, Mehrez Zribi.

Étaient représentés : Denyze Toffoli par Monica Alaez-Galan, Richard Bon par Marie-Pierre Gratacap, Marie Maturano par Marie Penary, Pierre Petit par Manoël Manghi, Tamara Azaeiz-Bontemps par Patricia Bordais, Simon Garrigou par Marie-Pia Marchant, Virginie Mahdi par Matthieu Arlat, Dominique Lautier par Pierre Payoux.

Était excusés : Pierre-Benoît Joly

ORDRE DU JOUR

- Point 1 : Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 16 mai 2024 (délibération)
- Point 2 : Témoignage du LERASS sur les politiques d'archives ouvertes – Maher Slouma (information)
- Point 3 : Demande de financement pour le projet BioMoon iGEM 2024 Matthieu Plormel (délibération)
- Point 4 : Vote du budget dédié à l'appel d'offres Mobilité internationale des doctorants (délibération)
- Point 5 : Présentation des missions de la VP déléguée Sciences et Société - Noélie Davezac (information)
- Point 6 : Désignation des représentants.tes de l'UT3 dans les conseils des écoles doctorales (délibération)
- Point 7 : Désignation des animateurs/animatrices des directoires et de leurs adjoints.tes (délibération)
- Point 8 : Désignation de deux représentants de la CR pour la commission des Relations Européennes et Internationales de la Direction de la Coopération Internationale (délibération)
- Point 9 : Présentation de l'IRP POEMES - Gwénaél Rapenne (délibération)
- Point 10 : Présentation de l'IRN MIRA - Isabelle Saves (délibération)
- Point 11 : Vote des lauréats de l'AO NN MCF dans le cadre du « Pack Booster 2024 »
- Point 12 : Questions diverses

Informations générales

☐ **M. Arlat** souhaite la bienvenue aux conseillers et donne des précisions sur le ½ contrat doctoral UT3 fléché à la rentrée 2024 sur le projet MIDOC. Il s'est renseigné, ce Défi clé a bénéficié d'un délai supplémentaire pour recruter des doctorants et ce à l'issue d'une négociation entre la fédération MIDOC (Mobilité Intelligente et Durable en Occitanie) et la Région

☐ **M. Arlat** fait part d'une première pour l'université Toulouse III-Paul Sabatier : Wendy Le Mouëllic doctorante à l'école doctorale BSB qui effectue sa thèse à l'Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale (IPBS) a remporté la finale nationale du concours « Ma thèse en 180 secondes » pour la présentation de sa thèse « Caractérisation des voies d'acquisition du soufre et de la biosynthèse de cystéine de *Mycobacterium tuberculosis* pendant l'infection ». Elle représentera la France lors de la finale internationale qui aura lieu à Abidjan en Côte d'Ivoire le 18 novembre 2024.

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 16 mai 2024 (délibération)

M. Arlat soumet au vote des conseillers le compte rendu de la séance du 16 mai 2024.

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 16 mai 2024 par 26 voix « pour » et 1 voix « ne prend pas part au vote ».

Point 2 – Témoignage du LERASS sur les politiques d'archives ouvertes (information)

M. Arlat souligne qu'il est prévu d'inviter à la commission de la recherche Jean-Marie Barbiche Responsable du département appui à la recherche et science ouverte du service commun de documentation (SCD) à UT3. Il sera intéressant de confronter son point de vue avec celui des invités qui se présentent. Il laisse la parole à Maher Slouma, Catherine Malassis et Valérie Bonnet.

Valérie Bonnet est directrice du Laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales (LERASS). Les recherches au LERASS sont majoritairement tournées vers les sciences de l'information ce qui explique l'intérêt que le laboratoire porte pour la science ouverte.

Catherine Malassis est documentaliste et responsable du centre de documentation de recherche en sciences humaines et sociales (CDRSHS). Elle est également référente information scientifique et technique au département d'appui en science ouverte de l'université au SCD d'UT3.

Elle présente l'historique des travaux effectués. La collection HAL du LERASS a été créée en 2013 puis alimentée au fil des années. En 2021, un transfert massif des notices depuis la base de données locale de l'université Paul Valéry Montpellier 3 (UPVMP3) est réalisé par les chercheurs du LERASS qui travaillent au SIRIC. La même année, le LERASS décide de faire de la science ouverte une priorité politique et crée un groupe de travail.

Maher Slouma maître de conférences au LERASS précise que le groupe de travail « science ouverte » est constitué de 5 enseignants chercheurs et d'une référente en information scientifique et technique répartis entre UT3, UT2J et l'UPVMP3. Cette collaboration a permis l'élaboration d'une charte « science ouverte ». L'organisation du groupe de travail a débuté par un travail de réflexion en interne. Dans un second temps, un travail de sensibilisation à la science ouverte a été effectué. Le troisième temps a été consacré à l'incitation au dépôt des notices et textes intégrales sur la collection archives ouvertes du laboratoire. Les perspectives du groupe de travail consistent en une ½ journée consacrée au plan de gestion de données lors de l'assemblée générale du LERASS le 28 juin prochain et en la poursuite des travaux afin de sensibiliser les collègues à l'ouverture des données de la recherche.

Présentation accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/te-moignage-du-lerass-sur-la-science-ouverte-13-06-2024_1719407480085-pdf

Valérie Bonnet revient sur la question du plan de gestion de données. Il s'agit pour le laboratoire d'une obligation en lien avec le règlement général pour la protection des données (RGPD), en particulier pour les chercheurs du laboratoire qui travaillent sur la santé. Un enjeu du plan de gestion de données est la communication et l'accès pour le plus grand nombre à la recherche et aux données scientifiques. On pense plus particulièrement au Maghreb et de façon plus générale aux pays qui n'ont accès ni aux revues scientifiques ni aux bouquets de revues. Le LERASS s'est appuyé sur ce domaine des sciences de l'information et de la communication pour travailler sur les données, sur les documents et sur les archives.

M. Arlat souhaite savoir si le LERASS est en relation avec le projet ADOO (Atelier de la Donnée d'Occitanie Ouest) porté par l'Université de Toulouse pour le plan de gestion des données.

Catherine Malassis participe aux réunions du DARSO (Direction d'Appui à la Recherche et à la Science Ouverte) en qualité de référente avec Jean-Marie Barbiche. Elle collecte les informations qu'elle fait remonter au LERASS lors des conseils de laboratoire qui ont lieu chaque mois.

P. Payoux revient sur la présentation et ces mots : « en 2021 on a décidé de faire de la science ouverte » ; il souhaite savoir pourquoi.

Catherine Malassis la collection HAL existait depuis 2013 alimentée ponctuellement par les chercheurs. En 2021, le laboratoire décide de faire de la science ouverte une priorité qui coïncide avec la création du DARSO à l'UT3. Cette direction a rapidement pris de l'ampleur et accentué la volonté du LERASS de sensibiliser les chercheurs aux enjeux de la science ouverte.

Valérie Bonnet ajoute que le laboratoire voyait se profiler la question du RGPD qui était un point essentiel. La question de l'archive se posait également. Un très grand nombre de papiers de recherche étaient éparpillés. La création de ce groupe de travail a permis au laboratoire de faire un état des lieux de la recherche.

C. Laurent constate que l'exposé porte sur les archives ouvertes et non sur la science ouverte ; les archives ouvertes ne sont pas liées aux publications.

Maher Slouma précise qu'ici les archives ouvertes concernent les productions scientifiques réalisées et collectées qui s'inscrivent dans la politique HAL. Il ne faut pas comprendre le mot « archives » au sens archivistique du terme mais considérer l'ensemble des travaux qui ne sont pas soumis aux reviews ou en lien avec des éditeurs.

Valérie Bonnet indique que certains documents comme les rapports de recherche sont rendus publics.

X. Bouju souhaite connaître la typologie des accès. S'agit-il d'accès académiques ou grand public ?

Maher Slouma seules les publications dans HAL permettent aux scientifiques et aux établissements de connaître les accès. Les accès sur les autres réseaux ne sont pas analysés.

M. Arlat rappelle que la science ouverte s'inscrit dans un mouvement national et international avec la République numérique (loi promulguée en 2016). Les évaluations des chercheurs passeront par les dépôts sur HAL. Jean-Marie Barbiche viendra lors d'une prochaine commission de la recherche décrire ces enjeux.

S. Cohen observe que la position des scientifiques par rapport à l'archive et la science ouvertes diffère selon leur domaine de recherche. À l'Institut de mathématique de Toulouse (IMT) la réflexion et les démarches sur la science ouverte sont aussi anciennes que celles du LERASS. Les mathématiques ne sont pas une science expérimentale par conséquent les données en mathématique ne sont pas comparables aux données scientifiques ou juridiques.

Il revient sur la question des embargos et des droits juridiques. Il remarque que la communauté des mathématiciens n'accorde pas d'importance aux contraintes juridiques. Toutes les prépublications sont sur archives ouvertes et ne sont pas retirées quelles que soient les causes juridiques lors de publications dans les journaux. À sa connaissance, aucun procès n'a été intenté à des auteurs qui n'auraient pas retiré des articles. Il ajoute que toutes les actions dans les comités de publications sont faites par des mathématiciens. Les relations avec les journaux scientifiques indépendamment du droit sont

particulières puisque les archives, les publications n'existent que grâce aux contributeurs. Si un conflit venait à se produire les éditeurs seraient les perdants.

M. Arlat constate que ce débat existe de longue date. Les biologistes ont créé des communautés pour en discuter. Lors de sa venue à la commission de la recherche, Jean-Marie Barbiche pourra élargir le débat à l'ensemble de la communauté scientifique.

L. Dahan remarque qu'il a été dit que les chercheurs n'ont pas la main sur les « metrics » dans ResearchGate, cependant il comprend que l'avantage de HAL réside dans le fait que l'établissement peut utiliser les « metrics » pour l'Hcéres.

Maher Slouma acquiesce, le fait de multiplier les canaux ne permet pas de comptabiliser de façon juste cet éparpillement. En revanche, sur HAL le chercheur a une visibilité pour lui-même et cela permet aux instances d'utiliser les moyens pour les évaluations. Par ailleurs, HAL ne produit pas de notifications intrusives contrairement à ResearchGate ou Academia.

L. Dahan revient sur les propos de Serge Cohen et remarque qu'un coût est associé à la science ouverte. Ce coût impacte la recherche ce qui peut devenir un problème. Il lui semble que des démarches de science ouverte ont lieu au niveau de l'Université de Toulouse (UT) il demande comment le travail du LERASS s'articule avec le travail fait au niveau de l'UT.

Valérie Bonnet répond que la question de la subsidiarité des chartes se pose. Le laboratoire poursuit sa réflexion avec la DARSO sur l'articulation des travaux avec ceux de l'UT. Sans oublier l'équipe du LERASS à Montpellier où la logique de science ouverte est différente de celle de Toulouse.

Maher Slouma conclut en soulignant que la démarche du laboratoire est progressive basée sur la réflexion alimentée par des avis différents, la sensibilisation de la communauté scientifique et l'incitation avec l'appui de l'équipe de l'UT3.

M. Arlat remercie les membres du LERASS.

Point 3 – Demande de financement pour le projet BioMoon iGEM 2024 (délibération)

M. Arlat laisse la parole à Matthieu Plormel, étudiant ingénieur biologiste en 4^{ème} année de génie biologique à l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse (INSA) et à Léa Breton, étudiante en master biotechnologie parcours microbiologie à UT3 pour présenter le projet BioMoon dans le cadre du concours iGEM 2024.

Matthieu Plormel et **Léa Breton** représentent l'équipe iGEM Toulouse INSA-UT3.

iGEM est une compétition internationale de biologie synthétique à destination des étudiants qui regroupe 400 équipes à travers le monde. Une équipe toulousaine a déjà remporté cette compétition qui consiste à mener un projet de A à Z pour répondre à une problématique locale ou mondiale dans un domaine scientifique.

8 étudiants font partie de l'équipe 2024 : 6 étudiants en 4^{ème} année de génie biologique à l'INSA, 1 étudiante en Master biotech éco à l'INSA et 1 étudiante en master biotechnologie à l'UT3. Cette équipe est encadrée par 6 chercheurs et 2 doctorants de Toulouse Biotechnology Institute (TBI).

Dans le cadre du projet de la NASA d'installation d'une base lunaire se pose le problème de l'autosuffisance alimentaire. En effet, le coût du transport des denrées alimentaires est exorbitant ; les méthodes de culture sur place sont donc un enjeu.

Le projet BioMoon vise à développer un biostimulant permettant aux plantes de pousser directement sur le sol lunaire appelé régolithe. Le régolithe est un substrat minéral toxique pour les plantes qui induit un stress et impacte leur croissance.

L'objectif du projet vise à développer un biostimulant qui va permettre la croissance des plantes sur ce régolithe. La souche identifiée est *Pseudomonas fluorescens* en raison de ses propriétés PGPR (*Plant Growth-Promoting Rhizobacteria*) c'est à dire ses capacités utiles au développement des plantes. Cependant, son utilisation dans un contexte spatial lunaire nécessite des optimisations. Ces optimisations sont déclinées en 4 modules : la créatinine, le biofilm, la nitratisation et l'amélioration de la résistance au stress afin de permettre aux plantes de pousser sur le régolithe lunaire. Les plantes

choisies sont *Arabidopsis thaliana* et *Lepidium sativum* (une variété de creusson qui sera testée pour ses qualités nutritives).

Présentation accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/point-3-biomoon-igem-toulouse-2024_1719407695620-pdf

C. Laurent demande s'il est prévu d'utiliser des installations qui permettraient de tester ces expériences dans des conditions de gravité lunaire donc 1/6^{ème} de la gravité terrestre. Le projet BioMoon propose de faire pousser les plantes sur du régolithe lunaire sur terre, or il serait intéressant de le tester dans les conditions de gravité lunaire.

Léa Breton répond que l'équipe n'a pas les moyens pour reproduire une microgravité, cette piste n'a pas été évoquée. Elle précise qu'une entreprise leur a donné un matériau simulant le régolithe lunaire pour tester les bactéries.

J. Roncalli souhaite savoir si des contacts sont pris avec le CNES. Il demande également s'il existe une réglementation pour créer des cultures sur la lune. Est-ce que l'équipe a envisagé toutes les conséquences que ce type de culture peut avoir en termes de pollution, d'émergence d'une diversification sur le sol lunaire.

Mathieu Plormel rappelle que l'objectif du projet est de faire pousser des plantes sur du régolithe. Par la suite la culture se fera dans des milieux protégés, encadrés, dans des conditions très contrôlées. La visée n'est pas de déposer les bactéries sur le sol lunaire et de les laisser croître. Il ajoute que des contacts sont pris avec le CNES pour le projet Spaceship.

M. Zribi voudrait s'assurer que l'équipe iGEM est en contact avec l'IRAP qui vient de participer à la mission chinoise de juin 2024 pour collecter des échantillons sur la lune. Il ajoute que de nombreux chercheurs sont des spécialistes de la lune à l'IRAP.

Mathieu Plormel : non pas pour l'instant. Des contacts sont pris avec l'entreprise Space Resources Technologies, leader mondial de simulants lunaires. Des réunions ont eu lieu avec leur CIO pour recevoir des informations sur le régolithe et des échantillons.

M. Arlat revient sur les questions posées pour la suite du projet et ses conséquences. Toutes ces questions nécessitent une réponse sur le plan juridique.

J.-L. Rols intervient en qualité d'enseignant. Il conseille aux étudiants une approche systémique qui considère l'ensemble du projet avec tous les acteurs vivants et les interactions. Cette méthode permet de mémoriser un schéma pour chaque étape du projet et permet une meilleure compréhension globale.

Mathieu Plormel remercie pour ces conseils qui seront utiles lors de la finale qui aura lieu du 23 au 26 octobre à Paris.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 34 voix « pour » la contribution financière de l'université Toulouse III-Paul Sabatier au projet BioMoon iGEM 2024 à hauteur de 2500 euros.

Point 4 – Vote du budget dédié à l'appel d'offres « mobilité internationale des doctorants » (délibération)

M. Arlat rappelle que Fabrice Dumas avait présenté l'appel d'offre « mobilité internationale des doctorants » lors de la commission de la recherche du 16 mai dernier. Cet appel d'offre est lancé avec un peu de retard cette année.

Le vote porte sur le budget de 30 000 euros qui permettra de contribuer au financement des missions dans des laboratoires de recherche à l'étranger pour les doctorantes et doctorants inscrits à UT3. Il rappelle que ces bourses constitueront une participation aux frais de séjour et de voyage des doctorants. Les laboratoires des candidats s'engagent à apporter les compléments de financement.

Il rappelle également l'intervention de Jean-Luc Rols concernant le calendrier de lancement de l'appel d'offre en particulier pour les doctorants de l'OMP qui ont des missions dans des pays dont le climat est très froid, ils doivent partir sur le terrain en été.

Le calendrier de cet appel d'offre est très serré sur le mois de juin, les laboratoires ont été prévenus en amont.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 34 voix « pour » le financement de 30 000 euros sur le budget de la recherche pour l'appel d'offre 2024 « mobilité internationale des doctorants ».

Point 5 – Présentation des missions de la vice-présidente déléguée Sciences et société (information)

M. Arlat laisse la parole à Noélie Davezac pour présenter ses missions.

Noélie Davezac présente les actions attendues pour les mois qui viennent en termes de missions sur la fonction de vice-présidente déléguée recherche, en charge des questions science et société.

Le point de départ est une feuille de route travaillée au niveau du ministère suite à un constat : les vice-présidences associées à ces questions de science et société étaient orientées vers la diffusion de la science sans missions clairement définies.

Dans ce contexte, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) a proposé trois blocs de travail :

- Bloc 1 : Garantir la science et la méthode scientifique autour de mots clés déjà travaillés ;
- Bloc 2 : Formation : avec une redéfinition des publics visés ;
- Bloc 3 : Donner à voir la recherche.

Cette feuille de route est un travail interministériel avec un pilotage au MESRI.

Cette vice-présidence est nouvelle et redéfinie au niveau de l'UT3.

Deux points de réflexion sont mis en lumière au niveau de la formation : les élus et la formation tout au long de la vie. En effet, le Collège des sociétés savantes constate que le monde académique n'est pas audible dans les médias, dans la sphère politique et dans le monde économique par manque de culture scientifique. Il a été calculé que plus de 90 % des élus français n'ont aucune formation scientifique. Or certains textes de lois nécessitent un éclairage scientifique pour être compris et analysés. La solution proposée est un accompagnement sous la forme d'une plateforme de formation d'aide à la décision constituée d'experts. Une expérimentation est en cours dans notre région qui touche les sciences humaines et sociales avec le laboratoire des transitions en Occitanie. En complément, les travaux vont s'élargir aux sciences dures et appliquées pour un accompagnement des élus locaux et européens. La granularité des élus concernés reste à définir par le MESRI. Deux chercheuses ont été identifiées pour travailler sur cet axe : Carine Dufau et Laurence Mabile (CERPOP).

La réflexion se poursuit sur l'action « donner à voir la recherche » afin de diffuser les résultats scientifiques de la recherche à l'échelle du territoire. Depuis plus de 20 ans l'UT3 organise les rencontres « Ouvertures » et « Grandes ouvertures » au mois de novembre. L'idée est de les ouvrir aux villes universitaires d'équilibre en privilégiant une organisation numérique pour éviter les déplacements. L'auditorium Marthe Condat permet des retransmissions et des échanges avec les villes d'équilibre. Les villes de Figeac, Cahors, Auch, Tarbes, Rodez et Millau ont répondu avec enthousiasme. Dès le mois de septembre 2024 une communication sur ce programme est prévue vers les villes d'équilibre avec le pôle culture, de la Direction de la communication, de la culture et des événements d'UT3.

Le projet de candidature du pic du midi au patrimoine mondial de l'UNESCO porté par l'UT3 devrait permettre un rayonnement international. En 2019, le projet de candidature du pic du midi a pu être redéposé par notre Université seule, car l'observatoire chilien avait retiré sa candidature.

Présentation accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/presentation-vp-delequee-recherche-sciences-et-socie-te-1719407847025-pptx>

J.-L. Rols demande pourquoi Castres ne fait pas partie de la liste des villes d'équilibre concernées par l'organisation des ouvertures et grandes ouvertures.

Noélie Davezac explique que la carte utilisée pour sa présentation ne comporte que les préfectures et que les villes qui ont accepté de participer sont ajoutées au fur et à mesure de leurs réponses. Castres n'a pas encore répondu après un premier contact.

M. Zribi souligne que la partie formation des élus est très importante et plus particulièrement sur le changement climatique. Il existe une organisation à l'échelle de l'observatoire des sciences de l'univers. Au niveau de l'OMP, une chargée de mission fait le lien avec le volet national et très certainement avec l'UT3. Il salue la candidature du pic du midi au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Noélie Davezac confirme les liens qui existent avec la chargée de mission de l'OMP et notre université pour travailler dans la complémentarité sans redondance.

Point 6 – Désignation des représentants de l'UT3 dans les conseils des écoles doctorales (délibération)

M. Arlat présente la liste actuelle des candidatures pour représenter l'UT3 dans les conseils des écoles doctorales :

Denyze TOFFOLI	ALLPH@ (Arts, lettres, langues, philosophie, communication)
Lionel DAHAN	BSB (Biologie, santé, biotechnologies)
Pierre PAYOUX	CLESCO (Comportement, langages, éducation, socialisation, cognition)
Pierre PAYOUX	GEETS (Génie électrique, électronique, télécommunications et Santé)
Nicolas ISSOT	SDM (Sciences de la matière)
Laurène JOUVE	SDU2E (Sciences de l'univers, de l'environnement et de l'espace)
Richard BON	SEVAB (Sciences écologiques, vétérinaires, agronomiques et bio ingénieries)

Il reste à désigner des représentants pour les écoles doctorales MEGEP, MITT et SYSTEMES.

L. Dahan demande qu'on rappelle le rôle de ces représentants.

M. Arlat précise qu'ils assistent aux conseils des écoles doctorales, participent à la vie de l'école doctorale, font le lien avec les conseillers de la commission de la recherche. Ils ont un rôle d'observateur et portent la voix de la recherche de l'université Toulouse III-Paul Sabatier. Il ajoute que le nombre de réunions peut être variable en fonction des écoles doctorales.

M. Lemort responsable du pôle appui aux instances de la recherche à la direction de la recherche et de la valorisation indique qu'en général il s'agit de deux, voire trois conseils par an.

L. Dahan présume que ce rôle permet de faire le lien avec le conseil des HDR.

M. Arlat explique que ce sont les écoles doctorales qui vont nommer un représentant au conseil des HDR. Il demande si Pierre Petit qui est mathématicien peut représenter la commission de la recherche à l'école doctorale MITT même s'il est absent à cette séance.

L. Coutin préfère que la demande soit faite à Pierre Petit de vive voix.

M. Arlat le confirme, il lui demandera de vive voix. Si aucun des conseillers ne se propose ce sont les vice-présidentes et vice-présidents de la recherche qui siégeront dans ces 3 écoles doctorales.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 34 voix « pour » la liste proposée ce jour en séance pour la désignation des représentantes et représentants de l'UT3 dans les écoles doctorales.

Point 7 – Désignation des animatrices et animateurs des directoires et de leurs adjointes et adjoints (délibération)

M. Arlat mentionne qu'une lettre de mission va être rédigée à l'attention des animatrices et animateurs des directoires. Il remarque que la création de l'Établissement public expérimental (EPE) va apporter de nombreux changements, par conséquent les missions décrites dans le texte relatif à l'organisation de la recherche voté lors du conseil d'administration du 12 avril 2021 sont reproduites à l'identique. Il ajoute que le seul changement sera la désignation d'adjointes et d'adjoints afin de faciliter le travail des animatrices et animateurs.

Voici un extrait des missions décrites dans ce texte :

Mission de Conseil :

- Proposent des stratégies de développement scientifique sur la base d'une analyse de leurs thématiques de recherche. Cette analyse est présentée annuellement dans un document de conjoncture, transmis au VP-CR
- Proposent au Président une stratégie pluriannuelle de répartition des moyens humains attribués à la recherche

Mission d'interlocuteur Recherche pour l'UT3 :

- Favorisent des coopérations scientifiques extérieures
- Interlocuteurs des composantes pour le domaine recherche (exemple : défense de l'enjeu de la campagne de poste pour les laboratoires)
- Interlocuteur de l'équipe présidentielle, de la CR et du Cac

L. Dahan souhaite savoir comment ces noms ont été proposés.

M. Arlat précise que les animatrices et animateurs sont nommés à l'issue d'un vote en conseil de directoire par les directrices et directeurs de laboratoires qui y siègent.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 34 voix « pour » les candidatures des animatrices et animateurs des directoires UT3 ainsi que leurs adjointes et adjoints :

ACTIHS :

Animatrice : Anne-Laure Gatignon-Turnau (DU LGTO)

Adjointe : Valérie Bonnet (DU LERASS)

BABS:

Animatrice: Kerstin Bystricky (DU MCD)

Adjoints : Vincent Burlat (DUA LRSV), Nicolas Fazilleau (DU INFINITY)

MSTII :

Animateur : Olivier Eichwald (DU LAPLACE)

Adjoint : Pierre Lopez (DR CNRS LAAS)

SdM :

Animateur : Xavier Bouju (DU FeRMI)

Adjoint : Régis Laurent (DUA ICT)

UPEE :

Animateur : Mehrez Zribi (DU OMP)

Adjoint : Dominique Serça (DUA LAERO)

Point 8 – Désignation de deux représentants de la commission de la recherche pour la commission des relations européennes et internationales de la direction de la coopération internationale (délibération)

M. Arlat annonce que Monica Alaez-Galan et Lucia Perez-Serrano proposent leur candidature pour représenter la commission de la recherche lors des séances de la commission des relations européennes et internationales de la direction de la coopération internationale.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 32 voix « pour » les candidatures de Mesdames Monica Alaez-Galan et Lucia Perez-Serrano pour représenter la commission de la recherche lors des séances de la commission des relations européennes et internationales de la direction de la coopération internationale.

Point 9 – Présentation de l'IRP POEMES (délibération)

Gwénaél Rapenne présente l'International Research Project (IRP) Photonics and Electronic Molecular machinES (POEMES) crée en 2023 autour des machines moléculaires. 3 laboratoires français sont impliqués dans le projet (le CEMES à Toulouse, le laboratoire de chimie de l'ENS Lyon et un laboratoire de Sorbonne Université à Paris) et 3 laboratoires au Japon [NAIST au Japon (avec 2 équipes de

recherche), Kyoto University (avec 2 équipes de recherche) et le National Institute of Materials -NIMS]. Ces équipes sont pluridisciplinaires autour de chimistes et de physiciens. L'objectif du projet est de synthétiser de nouveaux systèmes moléculaires.

Présentation accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/point-9-irp-poemes_1719407999383-pptx

M. Arlat s'interroge sur les enjeux des machines moléculaires au plan scientifique. S'agit-il d'un enjeu théorique, fondamental ou bien peut-on y lier des applications ?

Gwénaél Rapenne explique que les enjeux sont encore fondamentaux. Des travaux théoriques sont réalisés. L'IRP POEMES expérimente sur la molécule unique. Le travail au CEMES est un travail de synthèse ; les molécules synthétisées sont ensuite utilisées à NIMS au Japon. L'équipe du CEMES utilise des machines à électrons comme source d'énergie et d'autres équipes utilisent des photons. L'idée est d'essayer de combiner les électrons et les photons en complexifiant les machines moléculaires. Ces machines peuvent recevoir à la fois des électrons et des photons pour bénéficier de fonctions plus complexes. Les enjeux à 5 ans sont de mélanger plusieurs inputs dans les machines pour obtenir des fonctions plus compliquées.

M. Arlat souhaite connaître quels autres pays sont impliqués dans ce domaine de recherche.

Gwénaél Rapenne répond que plusieurs équipes travaillent sur les machines moléculaires en Europe, aux États Unis et au Canada depuis le prix Nobel dans le domaine en 2016. Les travaux se justifient pour avoir des applications dans ce domaine.

M. Arlat travaille sur des nano machines moléculaires chez les bactéries qui sont des mini seringues ou des flagelles ; il souhaite savoir s'il existe des liens avec les machines développées par POEMES.

Gwénaél Rapenne considère que toutes les micromachines du monde biologique sont des sources d'inspiration. Il ajoute que les biologistes utilisent des membranes alors que les physiciens utilisent des surfaces. Le projet POEMES a pour objectif de déposer les moteurs ou les engrenages non plus sur des surfaces mais à l'intérieur de membranes artificielles qui sont développées au Japon. Ce que les physiciens n'arrivent pas à reproduire à l'identique de la nature c'est le travail à température ambiante et le travail dans l'eau. Il reste encore beaucoup d'avancées à concrétiser pour arriver à l'application.

M. Arlat rappelle que le séquençage de l'ADN est effectué par des nanomachines transporteurs. Chaque base a une charge différente ce qui permet de faire le séquençage.

Gwénaél Rapenne pense que la marche est haute pour reproduire ce que la nature sait faire.

X. Bouju demande quels sont les attendus pour ce projet et quelles sont les interactions avec les partenaires français. Il souhaite savoir si des ANR sont envisagés.

Gwénaél Rapenne rappelle que le principe des IRP est de privilégier les interactions à l'international. Le projet est rédigé pour une collaboration France-Japon. Il peut être envisagé des collaborations ANR avec des équipes françaises, pour l'instant cela n'a pas été discuté.

V. Douin est impressionnée par ce consortium recherche et formation. Elle souhaite connaître la répartition du budget des frais de missions entre les étudiants et titulaires.

Gwénaél Rapenne précise que 50 % des frais sont alloués aux thésards et 50 % aux permanents. Cela concerne uniquement les étudiants dans le cadre du double diplôme franco-japonais qui se déroule pendant au moins un an chez un partenaire et un an chez l'autre partenaire.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 34 voix « pour » la participation scientifique de l'UT3 à l'IRP POEMES – PhOtonic and Electronic Molecular machinES, de 2024 à 2028, avec une dotation financière de 1 000 € pour l'exercice budgétaire 2024.

Les échanges qui suivent sont liés à un temps d'attente avant l'arrivée de l'intervenante pour le point suivant.

S. Cohen demande si les conseillers vont voter chaque année la participation financière pour les laboratoires internationaux. Il rappelle que le vice-président recherche a mandat pour la mise en paiement de cette reconduction. En revanche chaque année il est important de faire un point avec les porteurs.

Stéphanie Lacombe directrice de la direction de la recherche et de la valorisation déclare que lors de la présentation du budget initial de l'année N+1 en commission de la recherche, les conseillers vont acter ces dotations récurrentes.

Fabrice Dumas souhaite préciser que lors des séances de la commission recherche sous le mandat précédent Georges Zisis vice-président des relations internationales venait présenter les IRP et les IRN. L'équipe de la direction de la coopération internationale actuelle a décidé que les porteurs viendront présenter les projets. Fabrice Dumas sera présent pour les accompagner et répondre aux questions concernant l'ancrage de ces projets dans la politique internationale de l'établissement. Concernant l'IRN POEMES l'objectif est d'augmenter les cotuelles de thèses et la coopération internationale au niveau du doctorat.

Il remercie les conseillers pour le vote de l'appel d'offre « mobilité internationale des doctorants 2024 ». 50 demandes sont déjà parvenues pour un classement final qui sera présenté en commission recherche le 4 juillet.

V. Douin constate que sur le site de l'université la page concernant l'université du temps libre n'est pas complétée, il faudrait mettre le site à jour.

L. Dahan et **A. Robert** précisent qu'UT2 est derrière cette université du temps libre. UT3 à l'intention de participer. Ce projet a été discuté au département biologie et géoscience. Un appel d'offre avec des propositions a été lancé avec un volet plus enseignement que recherche.

L. Dahan souhaite savoir quand a lieu le vote du budget initial et comment on l'anticipe, est-ce qu'il fait l'objet de discussions préalables en séance.

Stéphanie Lacombe explique que le budget initial est tributaire du vote du conseil d'administration (CA) qui alloue une enveloppe « subvention pour charge de service public ». C'est à partir de cette enveloppe que la commission de la recherche peut construire un budget initial. Le vote du budget a toujours lieu lors des séances du CA de novembre ou décembre. Habituellement on considère que la subvention pour charge de service public sera identique à l'année précédente afin d'entamer les discussions en commission de la recherche dès la fin de l'année. En revanche, le vote pour la dotation aux structures de recherche n'intervient qu'en janvier après le vote du budget en CA qui a lieu en fin d'année.

L. Dahan demande quand aura lieu la discussion en commission de la recherche en amont du vote du CA.

Stéphanie Lacombe a prévu un point à la prochaine commission de la recherche pour discuter le montant du budget initial et également sur la construction du budget. Le budget de la recherche est constitué en grande partie par le financement sur projets. L'autre partie est constituée de la subvention par charge de service public et de l'utilisation des frais de gestion qui contribue à financer les frais de recherche et notamment des appels à projets. La disponibilité de ce budget est variable au court de l'année. Plus la part de financement par les frais de gestion est importante moins le montant de budget disponible est important en début d'année.

L. Dahan remercie Stéphanie Lacombe pour ces précisions très claires.

D. Pinon précise qu'il existe une structure associative par département qui gère l'université du temps libre. Il ajoute que des animations scientifiques sont organisées avec des intervenants qui viennent sur les territoires pour faire des présentations scientifiques dans les villes d'équilibre. Il indique que politiquement le débat d'orientation budgétaire qui a lieu en juillet donne lieu à une lettre de cadrage que les différentes composantes et structures doivent appliquer et mettre en œuvre avec un calendrier de présentation budgétaire. C'est le conseil académique qui délibère sur les orientations stratégiques formation recherche en novembre ou en décembre.

V. Poinso revient sur la proposition de Lionel Dahan de discuter les problématiques de sincérité budgétaire. Elle suggère lors d'une prochaine commission de la recherche de présenter un historique sur quelques années du comparatif entre les budgets initiaux et les comptes administratifs qui ont été rendus. Cela permettrait une réflexion sur les postes à ajuster, les dépassements et les carences récurrentes sur certaines lignes qui pourraient être corrigés. Ce travail est à faire en amont et indépendamment de l'enveloppe future ; il s'agit d'une analyse au regard des années écoulées.

M. Alaez-Galan tient à préciser qu'elle a souhaité représenter la commission de la recherche car elle est déjà engagée dans le monde des relations internationales depuis une quinzaine d'années et préside la commission internationale pour la composante IUT.

Point 10 – Présentation de l'IRN MIRA (délibération)

Isabelle Saves présente l'International Research Network (IRN) Maladie Infectieuse émergentes et Résistance aux Antibiotiques (MIRA).

Elle est en charge de la coopération internationale du Centre de biologie intégrative (CBI) et de l'Institut de pharmacologie et biologie structurale (IPBS). Elle développe toutes les activités de coopération internationale et de montage de projets européens avec les 800 chercheurs que couvre son périmètre d'action. Dans ce cadre, elle a monté avec Olivier Neyrolles, directeur de l'IPBS, un IRN sur les maladies infectieuses et la résistance aux antibiotiques en 2022.

L'origine de cette création est liée à des contacts pris lors du 6^{ème} forum mondial pour les vaccins contre la tuberculose. La présence de membres des ministères de la recherche indien et français s'est conclue avec un accord pour la création d'un IRN. Cet IRN est élargi aux maladies infectieuses en général et à la résistance aux antibiotiques qui est un enjeu de santé publique majeur, dans un contexte de changements globaux avec une dimension « one health ».

L'objectif est d'impliquer dans ce projet, l'IPBS, le Laboratoire de microbiologie et génétique moléculaire (LMGM), l'Institut toulousain des maladies infectieuses et inflammatoires (INFINITY) et l'Institut de recherche en santé digestive (IRSD) afin d'encourager la mobilité de jeunes chercheurs des deux pays. L'objectif est d'accompagner l'IRN pendant 5 ans vers la création d'un IRL.

Elle ajoute que l'EUR portée par Pierre Delobel sur les maladies infectieuses devrait être financée. L'IRN MIRA vient s'adosser à l'EUR puisque tous les partenaires indiens sont partie prenante du projet d'EUR.

Présentation accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/point-10-irn-mira_1719408107579-pptx

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 34 voix « pour » la participation scientifique de l'UT3 à l'IRP MIRA – Maladie infectieuses émergentes et résistance aux antibiotiques, de 2024 à 2027, avec une dotation financière de 1 000 € pour l'exercice budgétaire 2024.

Point 11 – Vote des lauréats de l'appel d'offres NN MCF dans le cadre du Pack Booster 2024 (délibération)

M. Arlat précise que cet appel a été lancé pour aider les jeunes maîtres de conférences avec des contrats doctoraux. Il sera alloué jusqu'à 8 contrats doctoraux. Seuls les candidats n'ayant pas encore encadré de thèse depuis leur recrutement et n'ayant pas d'encadrement de thèse prévu pour l'année en cours peuvent postuler.

16 candidatures potentielles ont été identifiées. 7 candidatures sont revenues et ont été analysées par les directoires du domaine de recherche. Cette analyse a été faite par 2 experts dans les directoires à l'aide d'une fiche d'évaluation. À noter que cette fiche d'évaluation comporte des notations trop larges et qu'elle doit être repensée pour le prochain appel d'offre. Puis les candidatures notées ont été présentées en bureau de la commission de la recherche par les animateurs des directoires. Il s'est alors avéré que deux candidatures n'étaient pas éligibles (Ludovic Pilloux et Alice Gadea qui ont déjà co-dirigé des thèses).

A.Robert précise qu'un candidat Guillaume Despras indique dans son CV qu'il co encadre 4 doctorants dont une thèse en cours ainsi que Mohamed Kandi.

M. Arlat confirme que les vérifications ont été faites avec des appels téléphoniques afin de se faire confirmer qu'il s'agissait bien de co-encadrement et pas de direction ou co-direction de thèse. Ces vérifications ont été faites également dans les directoires avec les mêmes conclusions.

L. Dahan constate que ces maîtres de conférences recrutés récemment n'ont pas l'HDR et vont être en codirection avec quelqu'un qui a l'HDR. Il voudrait savoir s'il a été évalué que la personne avec HDR pouvait garantir que la thèse se passera dans des conditions idéales.

M. Arlat répond que c'est la raison pour laquelle les directoires sont mis à contribution, ils sont les mieux placés pour en juger. La demande de dérogation HDR pour la co-direction de thèse sera traitée par l'école doctorale de rattachement. L'école des docteurs a été prévenue ainsi que prochainement les écoles doctorales.

L. Dahan demande si potentiellement l'école doctorale peut décider que le candidat ne convient pas. L'acceptation du financement n'est pas conditionnée à l'ensemble du dossier. Un contrat doctoral est financé à un directeur de thèse qui aura besoin d'une HDR à titre individuel soit d'un binôme et là c'est du ressort de l'école doctorale.

M. Arlat concernant l'HDR c'est du ressort de l'école doctorale (pour la co-direction de thèse) ou de l'école des docteurs (pour la direction de thèse). Il considère que les dossiers sélectionnés sont de très bons dossiers.

D. Pinon souhaite faire remarquer qu'il ne faut pas faire d'ingérence dans le travail des écoles doctorales et leur fait pleinement confiance.

L. Jouve avait compris qu'il y avait 8 contrats doctoraux potentiels. Elle demande ce qui sera fait pour les contrats doctoraux non attribués. Elle ajoute que certaines directrices ou directeurs d'écoles doctorales sont mécontents et estiment perdre des contrats doctoraux avec ce système. Elle souhaite savoir si les contrats doctoraux restants seront reversés aux écoles doctorales. Certaines n'ont pas ou peu de recrutement de maîtres de conférences ce qui biaise le dispositif.

M. Arlat reconnaît avoir reçu des doléances. Toutefois, le retour des directoires était plutôt positif, les directrices et directeurs d'unités étaient assez contents. Sur les 8 CDU, 3 ne sont pas attribués. Une discussion est prévue concernant l'attribution des 3 CDU restants avec un retour vers les conseillers. La réflexion sera menée en suivant un travail de statistiques sur les recrutements et en y associant les directoires et les écoles doctorales afin de faire un lissage.

L. Dahan constate que sur 16 candidats potentiels 7 candidatures sont parvenues. Il se demande s'il s'agit d'un effet d'autocensure, d'une inhibition ou d'un défaut de communication.

M. Arlat ne pense pas qu'il ait eu un défaut de communication. Chacun des maîtres de conférences potentiellement intéressé par l'appel d'offre a été contacté personnellement. Il a été demandé aux directrices, directeurs d'unité de vérifier que la liste était exhaustive.

D. Pinon fait part de son expérience, un collègue n'a pas fait de demande bien qu'il soit éligible par manque de temps pour mûrir son projet. Les années suivantes permettront d'avoir un calendrier plus détendu pour donner la possibilité aux jeunes enseignants chercheurs de faire des demandes.

M. Arlat observe que cette année les délais étaient assez courts.

C. Laurent souligne qu'un maître de conférences recruté depuis 3 ou 4 ans est supposé avoir réfléchi à un projet prêt pour être financé dans un dispositif ou l'autre.

M. Arlat estime que cela dépend des activités et peut être variable d'un domaine de recherche à l'autre.

J.-L. Rols remarque que 16 collègues n'ont pas encore eu l'occasion de co-diriger. Il s'interroge sur le rôle de leurs équipes de recherche. Il reconnaît que l'accès aux CDU dépend des activités de recherche. En revanche il ne comprend pas le manque de réactivité des équipes face à la possibilité offerte par cet appel d'offres.

M. Arlat l'explique par le calendrier et par la nouveauté de cet appel d'offre. Il reste à souhaiter que l'année prochaine il y aura plus de postulants avec un meilleur calendrier, une meilleure diffusion de l'information et grâce aussi à l'émulation.

S.Cohen souhaite revenir sur la remarque de Christophe Laurent concernant l'idée qu'un maître de conférence devrait avoir un projet de recherche prêt à être financé peu de temps après son recrutement. Il témoigne de la réaction des jeunes collègues de l'IMT informés à l'issue de la précédente commission de la recherche sur l'existence de l'AO NN MCF 2024. Ils se sont sentis agressés. Il tient à souligner les différences de réaction selon les disciplines. La pression qui consiste à dire que 3 ou 4 ans après son recrutement il faut être prêt à encadrer des thèses n'est pas transverse à toutes les communautés et ne concerne pas complètement la communauté des mathématiques. Il souhaite que l'assemblée l'entende afin d'éviter une surenchère de récits d'expériences personnelles.

C.Laurent comprend tout à fait mais dans ce cas ces personnes ne peuvent pas dire qu'elles n'ont pas eu le temps. On peut entendre qu'elles ne soient pas intéressées au moment du lancement de l'appel d'offre mais elles ne postulent pas par manque de temps.

S.Cohen souhaitait informer les conseillers que les mathématiciens s'étonnent du cahier des charges qui voudrait que 3 ou 4 ans après un recrutement il faudrait être en capacité de co encadrer une thèse.

C.Laurent comprend leur étonnement mais pas qu'ils se sentent agressés par le système. Le système passe par la formation des doctorants.

S.Cohen ajoute que dans sa communauté l'encadrement de thèses se fait avec les professeurs.

M. Arlat observe que ces pratiques sont très variables d'une discipline à l'autre, entre l'expérimental et le théorique.

X. Bouju souligne que la vertu de l'AO NN MCF est que la description du projet se fait sur une page et demie, c'est succinct et court à rédiger.

L. Coutin veut modérer le mot « agressés » et préfère dire que les collègues mathématiciens se sont sentis « déstabilisés ». Ils ont compris qu'ils n'en étaient pas arrivés au stade de réflexion exigé par l'appel d'offre et se sont sentis « en retard ».

L. Dahan trouve ces échanges très intéressants ; ils permettent de mieux se comprendre entre communautés. En biologie le candidat recruté maître de conférences est en capacité d'encadrer des thèses. La plupart du temps l'HDR pourrait être donnée au moment du recrutement. Sachant que les pratiques sont très différentes d'une communauté à l'autre et sachant que tous les CDUs n'ont pas pu être crantés serait-il possible d'élargir les critères d'éligibilité avec un délai plus proche du recrutement. Pour certains recrutements cela aurait du sens de le proposer l'année suivante et ainsi devenir un booster dans la carrière des collègues.

M. Arlat reconnaît que ce point a déjà été discuté en bureau de la commission de la recherche. Faut-il donner cette possibilité un an après le recrutement et permettre un encadrement de master ? Par la suite l'encadrement de master pourrait se prolonger en encadrement de thèse.

K. Bystricky revient sur les différences entre discipline et environnement. Ces discussions se sont tenues entre les pôles au niveau de l'UT. Elles sont très importantes aussi en commission de la recherche et indispensables pour apprécier et comprendre les spécificités, les activités et les modes de fonctionnements des communautés. Ce ne sont pas les modes de fonctionnement qui doivent changer mais ce sont les dispositifs qui doivent s'adapter aux communautés. Elle s'adresse ensuite à Serge Cohen. Elle sait que les recrutements des collègues mathématiciens se font très jeunes au CNRS. Elle souhaite savoir si c'est le cas également pour les maîtres de conférences ce qui pourrait expliquer une différence d'expérience d'encadrement avec les biologistes qui eux sont recrutés tardivement après un ou deux post-docs.

S.Cohen trouve que cet appel d'offre est très intéressant, en revanche il ne s'applique pas à la communauté des mathématiciens.

La carrière des enseignants chercheurs en mathématiques était auparavant très rapide. L'obtention de la médaille Fields l'équivalent du prix Nobel pour les mathématiciens est attribuée à des chercheurs de

moins de 40 ans. Traditionnellement les chercheurs étaient recrutés chargés de recherche au CNRS et enseignants chercheurs au sortir de la thèse. Le MESR a compliqué le process de recrutement et on recrute des MCF après un ou deux post docs à présent.

Pour résumer, les mathématiciens ont une carrière plus rapide mais la pression économique fait que les recrutements aujourd'hui se rapprochent de ceux des biologistes.

M.-P. Gratacap revient sur la proposition de Lionel Dahan qui propose d'avancer d'un an l'encadrement d'une thèse dans l'appel d'offre NN MCF. Elle propose d'ajouter une année supplémentaire afin d'aider les maitres de conférences en mathématiques.

M. Arlat pense que le nombre de CDUs disponibles dans le vivier serait trop élevé. Il rappelle qu'une réflexion est en cours et que toutes ces questions vont être débattues.

L. Dahan propose d'ajouter un contrat doctoral handicap dans le cadre de l'engagement sociétal de l'université. Il ajoute que cela nécessite de vérifier le vivier.

M. Arlat acquiesce, toutes les candidatures de CDU sont connues et répertoriées.

D.Pinon approuve cette initiative.

M. Arlat conclut les échanges et assure aux conseillers qu'un retour sur la réflexion autour de l'appel d'offre leur sera présenté prochainement.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 30 voix « pour » 1 abstention la liste des 5 lauréats de l'AO NN MCF dans la cadre du Pack Booster 2024 :

Nom	Prénom	Structures de recherche	Directoire
Slouma	Maher	LERASS	ACTIHS
Sommer	Maël	LGTO	ACTIHS
Foulon	Julie	LBAE	BABS
Kandi	Mohamed Ali	IRIT	MST2I
Despras	Guillaume	SOFMAT	SdM

Point 12 – Questions diverses

M. Arlat constate que les conseillers n'ont pas de questions diverses, il les remercie et lève la séance.

Fin de séance à 11h38

Prochaine séance le 4 juillet 2024